

## VOTRE TRAJET EN 3 ÉTAPES



### 1. Réservez votre trajet

Au plus tard la veille du déplacement.

- Avant midi pour le lendemain
- Le vendredi avant midi, pour le lundi



03 84 86 08 80



- Fiche d'inscription à renseigner lors de la première réservation
- Réservation possible jusqu'à 30 jours avant le déplacement prévu et pour plusieurs trajets en même temps



### 2. Tenez-vous prêt(e)

**Le jour J**, un conducteur vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à **Arinthod** ou à **Saint-Julien**

**Une fois arrivé(e)**, vous aurez un minimum de 2 heures pour vos courses, rendez-vous, activités, loisirs

**Le conducteur** vous ramène à votre point de départ



**3.** Présentez votre titre de transport valide au conducteur ou réglez votre trajet directement auprès de celui-ci

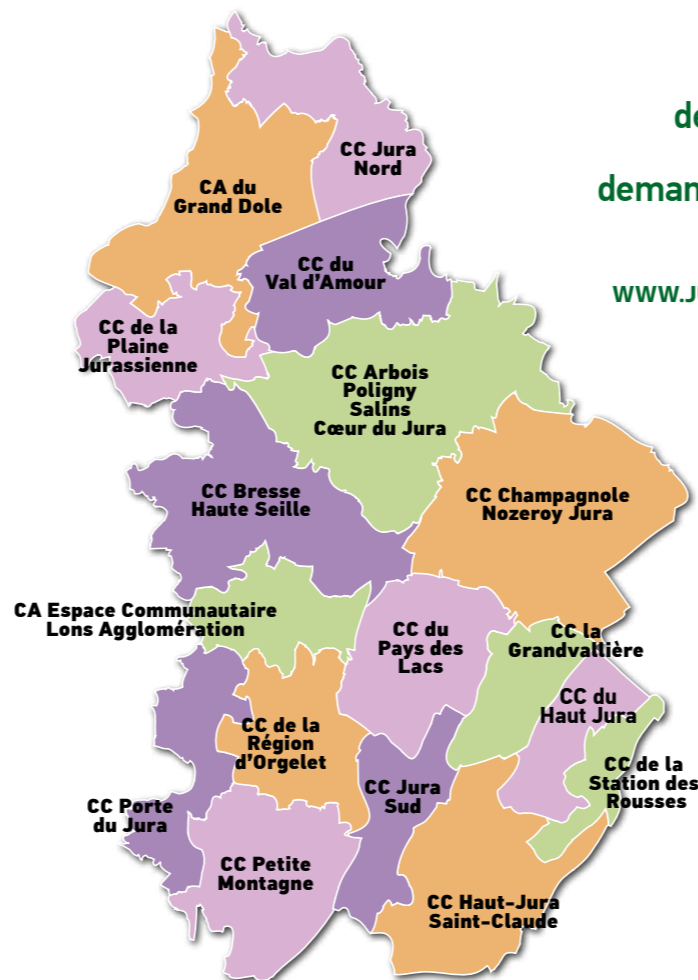
Toute annulation doit être notifiée au plus tard la veille du trajet avant **16h30**.



SERVICE ASSURÉ PAR :



LE TRANSPORT À LA DEMANDE  
**EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
C'est si simple dans le Jura...



Près de  
500 communes  
desservies par le  
transport à la  
demande dans le Jura

**PLUS D'INFO**  
[WWW.JURAGO.VIAMOBIGO.FR](http://WWW.JURAGO.VIAMOBIGO.FR)

TRANSPORT À LA DEMANDE  
**ARINTHOD et SAINT-JULIEN**  
03 84 86 08 80



TAD 363



## LE TRANSPORT À LA DEMANDE, C'EST SI SIMPLE !

### Qu'est-ce que le transport à la demande ?

C'est un transport collectif en petits véhicules 7 places accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le conducteur vient vous chercher au plus près de votre domicile pour vous emmener dans le bourg le plus proche. Que ce soit pour vos rendez-vous médicaux, vos loisirs, vos achats, vos courses, vos démarches administratives...

**Fréquence 2 fois par semaine**

**Durée minimum de 2 heures sur place**

**Prix du trajet 2€ (4€ aller-retour)**

**Ticket en vente à bord**

**Service accessible aux personnes à mobilité réduite**

### QUE FAIRE À ARINTHOD ?

- Marché du mardi
- Restaurants/Cafés
- Commerces
- La Poste
- Pharmacie
- Maison médicale

### QUE FAIRE À SAINT-JULIEN ?

- Marché
- Maison de santé
- Commerces
- Pharmacie
- Rendez-vous médicaux
- Restaurants/Cafés

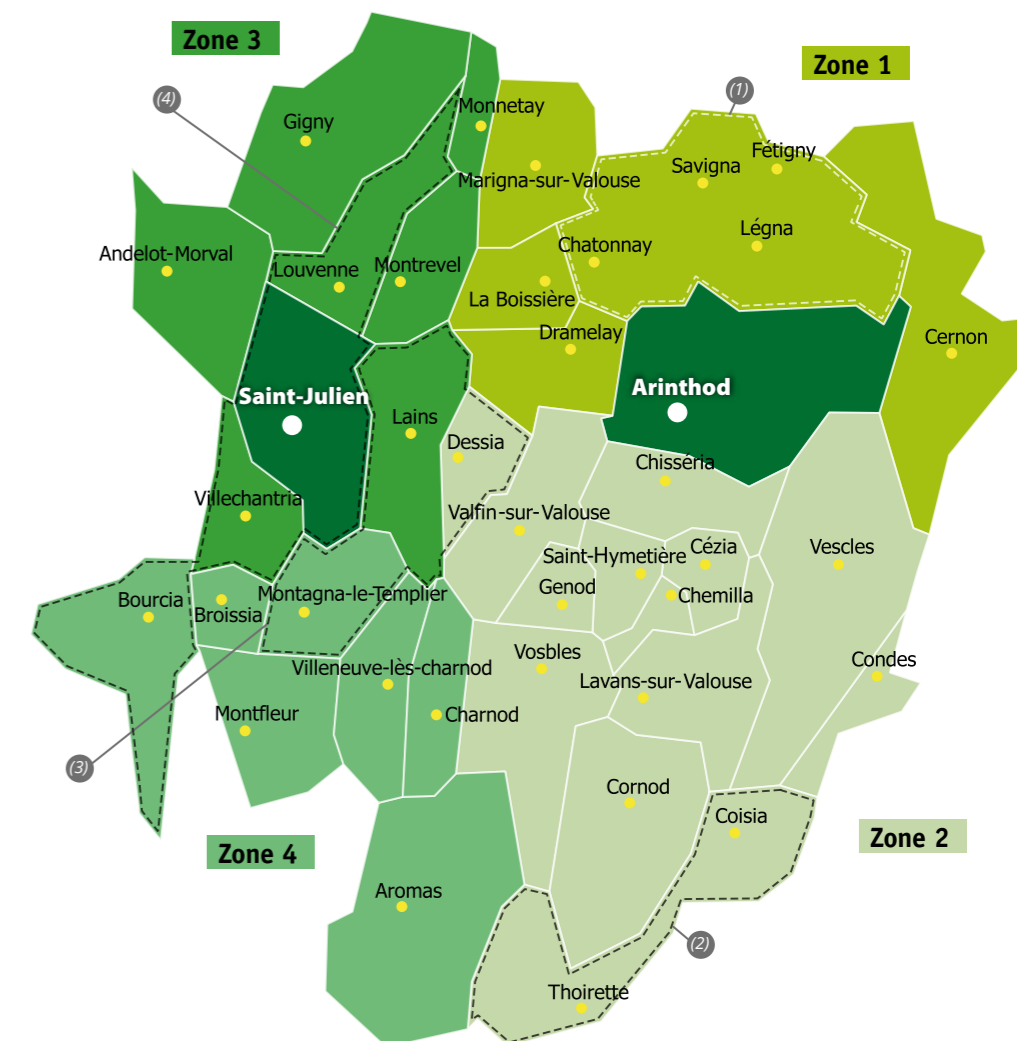
## INFORMATIONS PRATIQUES

<b>Zone 1</b>	<b>Vous habitez à :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cernon • Chatonnay • Dramelay • Fétigny • La Boissière • Légna</li> <li>● Marigna-sur-Valouse • Savigna</li> </ul>			
<b>Allez à Arinthod</b>				
	<b>Jours de fonctionnement*</b>	<b>Heures d'arrivée à destination</b>	<b>Heures de départ vers domicile</b>	<b>Arrêts desservis à Arinthod</b>
	Mardi	9:00	11:00	Église Super U
	Jeudi	13:30	15:30	
<b>Zone 2</b>	<b>Vous habitez à :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cézia • Chemilla • Chisséria • Coisia • Condes • Cornod • Dessia • Genod</li> <li>● Lavans-sur-Valouse • Saint-Hymetière • Thoirette • Valfin-sur-Valouse</li> <li>● Vescles • Vosbles</li> </ul>			
<b>Allez à Arinthod</b>				
	<b>Jours de fonctionnement*</b>	<b>Heures d'arrivée à destination</b>	<b>Heures de départ vers domicile</b>	<b>Arrêts desservis à Arinthod</b>
	Mardi	10:00	12:00	Église Super U
	Jeudi	14:30	16:30	
<b>Zone 3</b>	<b>Vous habitez à :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Andelot-Morval • Gigny • Lains • Louvenne • Monnetay • Montrevel</li> <li>● Villechantria</li> </ul>			
<b>Allez à Saint-Julien</b>				
	<b>Jours de fonctionnement*</b>	<b>Heures d'arrivée à destination</b>	<b>Heures de départ vers domicile</b>	<b>Arrêt desservi à Saint-Julien</b>
	Mercredi	9:15	10:45	Place
	Vendredi	9:00	11:00	
<b>Zone 4</b>	<b>Vous habitez à :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aromas • Bourcia • Broissia • Charnod • Montagna-le-Templier</li> <li>● Montfleur • Villeneuve-lès-Charnod</li> </ul>			
<b>Allez à Saint-Julien</b>				
	<b>Jours de fonctionnement*</b>	<b>Heures d'arrivée à destination</b>	<b>Heures de départ vers domicile</b>	<b>Arrêt desservi à Saint-Julien</b>
	Mercredi	9:15	10:45	Place
	Vendredi	10:00	12:00	

\* Sauf jours fériés

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de **Keolis Monts Jura**.

## VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



(1) Nouvelle commune de Valzin en Petite Montagne regroupant les anciennes communes de Chatonnay • Fétigny • Légna • Savigna

(2) Nouvelle commune de Thoirette Coisia regroupant les anciennes communes de Thoirette • Coisia

(3) Nouvelle commune de Montlainsia regroupant les anciennes communes de Dessia • Lains • Montagna-le-Templier

(4) Nouvelle commune de Val Suran regroupant les anciennes communes de Louvenne • Saint-Julien • Villechantria • Bourcia